



## MAIRIE DE LA BOISSE

20 mai 2020

La Boisse, le .....

01120 LABOISSE  
Tél. 04 78 06 22 18 - Fax 04 78 06 31 96  
e-mail : mairie@mairie-la-boisse.fr  
Site web : www.ville-laboisse.fr

**A l'ensemble des buissardes et buissards**

N/Réf. FD/GAD/20/17

Objet : COVID 19 - Distribution des masques

Madame, Monsieur

Afin que l'ensemble de la population puisse disposer d'un masque « grand public » notamment dans le cadre des situations où le port du masque est rendu obligatoire (utilisation des transports en commun, consultation en médecine de ville ou en milieu hospitalier, accès à certains commerces, ...), la Commune de LA BOISSE a commandé auprès d'une entreprise de textile de la région Auvergne Rhône-Alpes, 3 300 masques en tissu, bénéficiant de la norme AFNOR S 76-001, pour l'ensemble des habitants de LA BOISSE de plus de 11 ans.

Pour que chaque buissardes et buissards de plus de 11 ans puissent bénéficier de ces masques, une procédure de distribution est mise en place selon les modalités suivantes :

- Distribution sur trois lieux différents et ce par ordre alphabétique :
  - o **Pour les noms commençant par les lettres A, B, C, D, E, F :**
    - Distribution le mercredi 27 mai 2020 de 9h00 à 14h00, sous le porche d'entrée de la mairie
  - o **Pour les noms commençant par les lettres G, H, I, J, K, L, M, N :**
    - Distribution le mercredi 27 mai 2020 de 9h00 à 14h00, sous le porche du restaurant scolaire (derrière l'école maternelle) impasse de Raclet
  - o **Pour les noms commençant par les lettres O,P,Q,R,S,T,U,V,W,X,Y,Z :**
    - Distribution le mercredi 27 mai de 9h00 à 14h00, au sein de l'espace -bar de la salle polyvalente des Gravelles

Afin de limiter les regroupements et de respecter les mesures de distanciation sociale, il est demandé à ce que seulement un seul membre adulte de la famille soit présent pour le retrait.

Pour les personnes de plus de 70 ans ou fragile, la distribution se fera à domicile par les élus du conseil municipal et les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

La Région Auvergne Rhône- Alpes doit aussi fournir à la commune une deuxième série de 3 300 masques « grand public » qui n'ont pas encore été livrée à ce jour. Cette commande fera l'objet d'une seconde vague de distribution selon les mêmes modalités.

Je vous invite à prendre connaissance de la procédure spécifique pour le retrait des masques, notamment des documents à fournir pour attester du domicile sur la commune de LA BOISSE et de la composition de la famille.

Les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale restent de rigueur, pour éviter la propagation du COVID 19.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire,**



**E. DROGUE**

*[Handwritten signature]*